



Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 16/03/2020

SLO

ID : 081-200034056-20200310-D2020_21-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 mars 2020

L'an deux mille vingt et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - DUVAL - FAU (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

N° 2020/21

**Objet : Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
préalablement au vote du Budget 2020**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du Budget 2019.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est à dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites aux Budgets Primitifs 2019 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

Budget Principal

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2019	CREDITS OUVERTS DM 2019	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	POUVANT ETRE OUVERTS	PROPOSES
20	85 000 €	70 000 €	155 000 €	38 750 €	0 €
21	36 000,74 €	46 000 €	82 000,74 €	20 500,18 €	15 000 €
23	900 000 €	124 000 €	1 024 000 €	256 000 €	0 €

Budget Aquaval

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2019	CREDITS OUVERTS DM 2019	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS	CREDITS PROPOSES
21	30 000.96 €		30 000.96 €	7 500.24 €	7 000 €
23	290 000 €	30 700 €	320 700 €	80 175 €	10 000 €

Budget Voirie

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2019	CREDITS OUVERTS DM 2019	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS	CREDITS PROPOSES
21	44 000 €	-11 000 €	33 000 €	8 250 €	8 250 €
23	780 000 €	80 000 €	860 000 €	215 000 €	215 000 €

Budget OM

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2019	CREDITS OUVERTS DM 2019	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS	CREDITS PROPOSES
21	324 00.24 €	-12 000 €	312 000.24 €	78 000.06 €	20 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2020 correspondants, les dépenses d'investissement comme proposés ci-dessus,
- s'engage à inscrire les crédits correspondants aux Budgets Primitifs de l'exercice 2020 lors de son adoption.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 12 mars 2020.



Le Président
Raymond GARDELLE

